

# CASCAS : Critérium Albine-Sauveterre de Caisse A Savon

## Plan du document :

### **Organisation générale et règlement des courses :**

- Introduction
- Description des différentes catégories
- Modalités d'inscriptions
- Formulaire d'inscription
- Autorisation parentale course de caisse à savon
- Droit à l'image
- Eléments de sécurité
- Application du règlement
- Responsabilités
- Déroulé de la journée du samedi 5 septembre 2025
- Classements et récompenses

### **Dossiers techniques :**

- Conception, construction de la Caisse Folklorique et équipement du pilote
- Conception, construction de la caisse de vitesse ou de sport et équipement du pilote

**Pour en savoir encore plus :** <https://www.banik.org/CASCASIntro.htm>

**Suivre les actualités:** <https://www.facebook.com/profile.php?id=61555661366457>

## **Organisation des Courses et Règlement Général :**

Ce document est téléchargeable sur le site CASCAS et sera affiché et consultable au bureau d'accueil le jour de la course.

### **Introduction :**

Le samedi 5 septembre 2026 aura lieu la troisième édition du Critérium de caisses à savon à Albine et Sauveterre. Il est organisé dans le but d'animer les villages de façon originale, écologique, pour le plaisir des petits comme des grands, dans la bonne humeur, le respect du règlement et de l'adversaire. Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur expert, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline, sans prendre des risques inutiles.

Vous désirez participer et vous n'avez pas de véhicule... Demandez conseil, nous avons élaboré un document technique de construction, Travaillez seul ou formez une équipe de constructeurs comme l'ont fait les jeunes d'Albine et alentours avec le groupe la Carottinie...

La construction d'un véhicule est une réalisation un peu technique mais aussi intéressante que l'aventure de la course elle-même.

Le CASCAS, cet événement qui se veut amusant et convivial doit néanmoins être encadré de quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de tous. Ce document vous donnera l'ensemble des informations nécessaires, de votre inscription jusqu'à votre équipement pour la grande descente le Jour J.

Bon amusement !

### **Description des différentes catégories et des règlements de base qui les concernent :**

Pour plus de détails sur la conception, voir le dossier technique en fin de document.

#### **Course des « caisses à savon folkloriques » :**

Les caisses à savon folkloriques sont des véhicules équipés au minimum de quatre roues, sans moteur, sur un châssis, possédant une direction reliée à un volant et des freins sur au moins deux roues.

Pour la caisse folklorique les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu,...). (Voir le dossier technique en fin de document).

Les commissaires techniques vérifient les véhicules et leurs équipements avant le départ de la course.

Les caisses à savon sont utilisées pour descendre des pentes par la seule force de la

pesanteur. Ce n'est pas principalement une course de vitesse mais plutôt un challenge de faire passer la ligne d'arrivée à l'engin qui pourra avoir toutes formes bizarres..

Il pourra y avoir un prix pour le côté artistique, l'originalité des voitures, le déguisement des pilotes...

Quelle animation ou thématique prévoyez-vous autour de votre caisse lors de la descente (Déguisements, fumigènes, musique ou sonorité embarquée, cotillons biodégradables, machine à bulle etc...). Il ne sera cependant pas organisé de show réclamant une équipe devant un jury comme on peut le voir parfois à la télévision.

Les caisses à savon peuvent être mono, biplace... jusque 4 personnes vous pouvez donc participer seul ou à plusieurs.

Il y a également la possibilité de véhicule biplace, un adulte + un enfant d'au moins 8 ans.

*Un chronométrage est proposé pour mettre du piment à la participation, mais les caisses à savon folkloriques ne sont pas classées avec la « catégorie sport ».*

**Il y a 2 catégories dans les caisses à savon folkloriques : Junior pour les moins de 16 ans et sénior pour les autres. Un classement séparé est proposé.**

### **Course de pilotage de caisse à savon « catégorie vitesse »:**

A partir de 16 ans. Les pilotes chevronnés essayent de faire un chrono avec leur caisse à savon. Ils cherchent plutôt la performance. Certaines descentes sont chronométrées et donne lieu à un classement.

Les caisses possèdent quatre roues, sans moteur, sur un châssis portant une direction reliée à un volant et des freins très performants sur au moins les deux roues arrières.

Ces caisses à savon descendent les pentes par la seule force de la pesanteur et doivent répondre à certaines normes de sécurité décrites dans le règlement spécifique des courses de vitesse (Voir le dossier technique en fin de document).

Les commissaires techniques vérifient les véhicules et leurs équipements avant le départ de la course.

S'il y a plusieurs pilotes pour la même caisse à savon : Chaque pilote remplit un formulaire d'inscription différent. Lors des courses avec chronométrage, c'est la caisse à savon qui est classée, pas le pilote.

### **Course de pilotage de caisse à savon « catégorie sport »:**

C'est la pratique de la caisse à savon comme discipline sportive. Il s'agit en effet d'un sport qui possède sa fédération et dont le règlement technique impose des normes bien précises dont nous nous inspirons pour la sécurité.

Les pilotes possède la licence de la fédération à laquelle ils appartiennent.

Dans le cadre du CASCAS, la catégorie sport participe aux mêmes courses chronométrées que la catégorie vitesse, par contre ils sont classés à part pour que les pilotes de chaque catégorie aient les mêmes chance de se retrouver sur le podium.

### **Les différents engins spéciaux , drift trike, tricycles, Bibi Bop...:**

Ils sont là pour le fun et faire le spectacle. Les figures qu'ils exécutent sont parfois acrobatiques mais les pilotes sont tous majeurs et descendent sous leur propre responsabilité.

Ils démarrent souvent en groupe et nous ne les chronométrons pas pour ne pas inciter à la vitesse.

Nous prévoyons un camion plateau pour les remonter au point de départ.

## Modalités d'inscriptions :

### Calendrier des inscriptions :

L'ouverture des inscriptions se fait à partir du 1er mars 2026 et sera clôturée lorsque le nombre maximum de 35 caisses à savon toutes catégories confondues sera atteint. (Les drift trike et autres engins spéciaux ne sont pas comptés). Ensuite les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre chronologique des demandes.

Ne prenez donc pas le risque d'attendre le jour du départ. Les pilotes qui ne seront pas inscrits ce jour là ne pourront pas être admis pour des raisons d'organisation des remontées des petits trains et de sécurité.

Le chronométrage se fait avec une application informatique qui nécessite la saisie des informations pour chaque caisse. Pour faciliter la fluidité des inscriptions et éviter les erreurs dans la précipitation du jour des courses, nous favorisons les bulletins d'inscription reçu au plus tard 30 jours avant la date des courses. (voir ci-dessous)

**Pour les mineurs**, l'inscription se fait par les parents en leur nom. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le formulaire d'inscription et le signer.

Le jour de la course, leurs descentes sont placées sous la responsabilité des parents. Toutefois, le comité de course reste habilité à interdire la participation d'une caisse à savon en fonction des critères techniques ou des compétences du pilote.

### Frais d'inscription :

**Gratuit** pour tous les pilotes et les véhicules qui reçoivent

- un badge souvenir: "Pilote CASCAS 2026"...
- Un lot pour les 3 premiers de chaque catégorie sous les vivats du public.
- Un bon de réduction de 5 € au moment de sa réservation du repas prévu en soirée pour attendre la tombée de la nuit et les descentes en nocturnes.

Pour chaque véhicule inscrit au plus tard le 1<sup>er</sup> août, (et seulement ceux là parce qu'ils nous aident en s'inscrivant en avance), il sera offert :

Un petit café d'accueil le matin,

Une boisson non alcoolisée au choix dans la journée (soda, ou glace...)

Une bouteille d'eau minérale (50 cl) en haut de la piste pour patienter sous le soleil

Une « zone concurrents » sera organisée pour les pilotes qui dorment sur place avec un parking pour leurs voitures et les remorques, un emplacement pour leur camping-car, utilisable gratuitement pour les pilotes et les personnes qui les accompagnent...

Divers lieux d'hébergements sont proposés par ailleurs aux visiteurs (nous consulter).

La tenue de ce critérium sera conditionnée à la situation sanitaire du jour et à la décision des autorités. Dans le cas où des protocoles imposés rendent son organisation impossible dans de bonnes conditions, ou autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier les parcours, sans contrepartie pour les inscrits.

**Assurances** : Pour participer au CASCAS il faut être couvert par une assurance en cours de validité vous garantissant contre tout sinistre lors de cet événement. Vérifiez auprès de votre responsabilité civile habitation, ou autre, qui souvent vous couvre pour votre pratique sportive..

Chaque membre de l'équipage d'une caisse multiplace doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

L'attestation de votre assurance vous sera demandée avant de vous remettre le badge de pilote du CASCAS qui est nécessaire pour vous accrocher au petit train de remontée de la pente.

Si vous ne possédez pas d'assurances couvrant votre pratique, **pas de panique**, vous pourrez prendre sur place une adhésion « CASCAS - Pilote du jour » qui vous permettra de participer à l'activité du 5 septembre 2026 en étant assuré par OJD. Montant : **19 €**.

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur la page suivante dans ce document ou sur la page web : <https://www.banik.org/CASCAS2026.htm>

Sur le formulaire d'inscription, le pilote atteste, en signant, avoir lu tout le présent règlement général qui contient :

- Les conditions d'assurances
- La décharge de responsabilités
- le dossier technique rappelant les spécificités de construction de la caisse à savon et l'équipement obligatoire du pilote en fonction de la catégorie choisie. (Voir ce dossier en fin de ce document).

# Formulaire d'inscription aux courses CASCAS du 5 septembre 2026

Les champs marqués par \* sont obligatoires

Inscription gratuite pour tous, pilotes et véhicules

NOM / PRENOM du pilote * :			
Adresse complète * :			
Code postal * :	Ville * :		
Adresse mail * ( <u>écrire lisiblement SVP</u> ) :			
Téléphone portable * :	Votre âge au 5 septembre 2026 * :		
Nom de la caisse : (Il est possible de joindre une photo)	Club :		
Catégorie : Junior (moins de 16 ans) <input type="checkbox"/> Folklorique <input type="checkbox"/> vitesse <input type="checkbox"/> autre :			
Longueur de la caisse :	Largeur :	Poids:	Nombre de place * :
Quel numéro souhaiteriez- vous, s'il est encore disponible ?:			
Participerez vous aux 2 descentes nocturnes? : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> - <b>Non</b> <input type="checkbox"/> *			
Descriptif de la caisse pour le commentateur :			
Je suis détenteur d'une assurance responsabilité civile en cours de validité me garantissant contre tout sinistre lors de cet événement. <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> - <b>Non</b> <input type="checkbox"/> *			
Si Non, je prends une adhésion « CASCAS - Pilote du jour » auprès de OJD (19 €) : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/>			
De plus, J'atteste avoir pris connaissance du règlement général de la course, m'engage à le respecter et atteste de la conformité et de la fiabilité de mon véhicule : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> *			
Par conséquent, je décharge OJD, les organisateurs, de toutes responsabilités <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> * <b>SIGNATURE * :</b> en cas d'incident, accident ou sinistre provoqué ou subi par moi-même, mes passagers ou mes proches pendant ces courses :			
J'autorise l'organisateur à utiliser mon image ainsi que celle de mon enfant mineur, les prises de vue lors de la course pour diffusion presse, réseaux sociaux et site web : <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> - <b>Non</b> <input type="checkbox"/>			
Date :	<b>Si le pilote est mineur</b> : Le tuteur légal toujours présent durant tout l'événement : Prénom, Nom * :		
Lu et approuvé, + signature du pilote *	Lu et approuvé, + signature du tuteur légal *		

**Le refus de signer cette décharge de responsabilité avant la manifestation donne le droit à l'organisation d'exclure votre participation à l'évènement.**

Imprimez et envoyez le document à l' Association OJD 254, route du Minervois 81240 Sauveterre ou

Scannez le document rempli et envoyez le à [ojdasso@gmail.com](mailto:ojdasso@gmail.com)

infos au 06 75 25 38 79

Nous avons besoin de ce document pour prouver que vous vous êtes inscrits avant la limite, ou en liste d'attente.

# Autorisation parentale pour la participation aux courses

**de caisse à savon :**      *A remplir pour chaque mineur inscrit à au moins une course.*

Je soussignée    Mme / Mr.

NOM / PRENOM :

EMAIL :

TELEPHONE

Demeurant à :

Agissant en qualité de (père / mère / tuteur) autorise (mon fils / ma fille) :

NOM / PRENOM :

à participer à la course de caisse à savon organisée par OJD le dimanche 5 septembre 2026 et décharge l'association de toutes responsabilités concernant mon enfant. Pour garantir cela, je confirme que mon enfant sera accompagné par moi-même ou un adulte désigné par moi-même présent sur l'espace de l'événement, toute la journée.

Fait à

Le

Signature

J'autorise la prise de vue (photos, vidéos) de mon enfant dans le cadre de l'ensemble des activités liées à cette manifestation. Ces prises de vues ne donnent lieu à aucune rémunération du pilote ou de sa famille

Signature

Imprimez et envoyez le document à :

OJD    chez Jean-Baptiste Delannoy    254, route du Minervois    81240 Sauveterre

ou

Scannez le document rempli et envoyez le à [ojdasso@gmail.com](mailto:ojdasso@gmail.com)

06 75 25 38 79

## **Droit à la confidentialité :**

Les informations que OJD est amené à recueillir proviennent de la communication volontaire des participants à l'inscription au CASCAS. Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires pour la participation à l'événement.

OJD s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel effectuées à partir du formulaire de candidature soient conformes à la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978.

## **Droit à l'image :**

Les participants à la course autorisent l'organisateur à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre de droits, rémunérations ou indemnités.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de l'association organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.



La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute boisson alcoolisée, de tabac ou cigarettes, ni présenter de caractère politique, raciste ou religieux.

## **Éléments de sécurité :**

**Un arrêté d'interdiction de circulation** sera pris par les communes d'Albine ou de Sauveterre et/ou le Département. Toutes les descentes se font sur un circuit totalement fermé à la circulation routière. Une déviation sera mise en place.

**Les parcours seront sécurisés** par des bottes de paille, rubalise, divers plots plastiques ou des pneus placés aux endroits nécessaires. ...

**Les commissaires techniques** contrôlent les caisses à savon le matin avant les courses. Les contrôles se portent sur les éléments visibles : essai des freins, pas de bords tranchants, une direction efficace, pas de décor instable, un plancher plein, des crochets de remorquage solides, un siège bien fixé, etc...

Selon les courses : présence d'un harnais et d'un arceau de sécurité, etc ...

Tout vice caché, provoquant une rupture ou un accident ne pourra engager la responsabilité des organisateurs.

**Les signaleurs** sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec le comité de course. (radio, téléphone portable...). Ils veillent à la sortie d'un véhicule d'une propriété, ils sécurisent tout le parcours.

Ils ont une chasuble « Organisation » et possèdent un drapeau rouge pour arrêter les coureurs si la piste est obstruée.

Le drapeau rouge indique que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du signaleur. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.

Les signaleurs ont également un sifflet et sifflent dès qu'ils voient une caisse arriver. Ça prévient le public et le signaleur suivant.

Leur rôle est également de faire respecter les consignes au public. Il faut des signaleurs avec du bon sens et de la fermeté mais aimables.

En attendant les courses, les instructions de sécurité peuvent régulièrement être communiquées au public par micro, à la buvette ou ailleurs. Un document rappelant les règles élémentaires peut être remis ou affiché pour le public à son arrivée.

**Boissons alcoolisées :** Les pilotes ne peuvent pas prendre un départ en état d'ébriété. Le comité de course est en mesure de refuser la remontée d'une caisse si le pilote semble avoir abusé de boisson alcoolisée. Dans le doute, c'est un alcotest qui tranchera. En signant le formulaire d'inscription, un pilote accepte d'arrêter de courir s'il est positif à un alcotest qui lui est présenté.

Dans le même esprit, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête..

**Les pilotes doivent respecter** le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol..

**Le DPS Dispositif Prévisionnel de Secours** sera assuré par la présence de la Société Ambulances du Thoré pré positionnée à l'arrivée de la course avec du personnel, un véhicule et du matériel.

## Application du règlement :

Le comité de course sous la présidence du Directeur de course, est seul juge des décisions quant à l'application du règlement, le contrôle des véhicules, le déroulement et l'ordre des courses. Il peut prononcer une disqualification ou fixer des pénalités de temps pour non respect du règlement.

Tous les commissaires sont placés sous la responsabilité du comité de course et font respecter ses décisions.

- Les commissaires techniques contrôlent les caisses à savon avant les épreuves. Ils peuvent exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.
- Les commissaires de course sur la ligne de départ, organisent la mise en place des caisses, autorisent les départs en liaison avec les signaleurs et donnent le top chrono.
- Les signaleurs assurent la sécurité tout le long du parcours le temps des épreuves.
- Les chronométreurs, sur la ligne d'arrivée, enregistrent scrupuleusement les temps sur les feuilles de courses. Après chaque course, les temps seront affichés.
- Les pilotes tracteurs ont la responsabilité de remonter les petits trains de caisses à savon aux bons moments et dans les meilleures conditions.  
Les remontées seront exclusivement réalisées avec les tracteurs de l'organisation. Aucun autre véhicule ne pourra être utilisé sous peine de disqualification de la caisse.
- Un secrétariat est prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui seront soumises au comité de course.

## **Responsabilités :**

L'organisateur (l'association OJD) décline toute responsabilité en cas d'accident survenu aux participants ou à des tiers, de vol, d'incidents, ou de tout dommage subi par le matériel des participants ou causés à des tiers.

Lors des vérifications administratives, le pilote signe le formulaire d'inscription qui contient un rappel de son obligation d'être assuré (nous vous demanderons un justificatif d'assurances) ainsi qu'une décharge nous concernant.

La décharge de responsabilité signifie que le pilote participe au CASCAS sous son entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et qu'il s'engage, ainsi que ses proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. Il renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires, à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit, envers OJD et ses représentants. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation à la manifestation.

**Le refus de signer cette décharge de responsabilité avant la manifestation ou le non-respect d'un article du présent règlement durant la manifestation, donne le droit à l'organisation d'exclure la participation du pilote à l'évènement.**

Le pilote (ou son tuteur légal) se porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation, Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si lui-même ou son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'interdit de causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course.

Le fait de signer le formulaire d'inscription et de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association OJD ou par le comité de la course, (en fonction de la nature de la question) et dans le respect de la loi française.

## Déroulé prévisionnel de la journée de samedi 5 septembre 2026 :

9 :00h – 10 :30h Début du Contrôle technique et de l'enregistrement administratif des pilotes

Les commissaires techniques procèdent aux contrôles et vérifient la carte d'identité des pilotes à qui on remettra un numéro de course. Ce numéro sert de référence pour le chronométrage et l'attribution des prix par le vote du public et/ou du jury.

Suite à l'homologation les caisses se voient confirmer leur catégorie (en principe équivalente à celle demandée au moment de leur inscription).

10 :00h Ouverture au public avec exposition des caisses à savon

10 :30 h Briefing des pilotes

11 :00h Départ des trains pour la 1<sup>re</sup> descente : Découverte du parcours

12 :00h Départ 2<sup>ème</sup> descente : Echauffement... Un départ toutes les 30 à 50 secondes.

13 :00h Départ 3<sup>ème</sup> descente : **chronométrée**

14 :00h Repas des pilotes, des signaleurs, chronométreurs et commissaires à une heure ou la majorité du public aura fini. => gestion plus facile des files d'attente à la buvette.

15 :00h Départ de la 4<sup>ème</sup> descente : pas chronométrée

16 :00h Départ de la 5<sup>ème</sup> descente : **chronométrée**

17 :00h Départ de la 6<sup>ème</sup> descente : **chronométrée**

18 :00h Départ de la 7<sup>ème</sup> descente : Parade

19 :00h – 19 :30h Remise des prix

20 :00h – 21 :00h Diner sur réservation ou buvette

21 :00h Début des rotations des remorqueurs pour les descentes de nuit.

## **Classement et récompenses :**

Un appel sur le podium mettra en valeur les pilotes les plus performants des catégories Vitesse et Sport. Le classement se fait sur le cumul des temps des descentes chronométrées. Une caisse qui n'a pas participé à une des descentes chronométrées ne sera donc pas classée.

Dans la catégorie Caisse Folklorique, on désigne le gagnant en fonction du look, de l'originalité de la caisse et de son équipage. Cette année nous mettrons en place un jury spécial sensible au côté artistique et indépendant des familles (ca ne sera pas comme les autres années uniquement un vote du public qui avantage la caisse qui a le plus d'amis).

La catégorie Junior dans laquelle concourent les pilotes de moins de 16 ans sera également récompensée.

Dans la catégorie « les autres » (drift, tricycles...) nous procéderons à un tirage au sort pour récompenser aussi certains de ceux qui assurent bien le spectacle.

## Dossier : Technique :

Un dossier de construction, plus technique encore, existe également par ailleurs pour aider les constructeurs de caisses à savon. Vous trouverez par exemple : Comment réaliser une direction, Comment réaliser les freins ou des suspensions, quel type de roues utiliser...

« Catégorie Folklorique » :

Conception, Construction de la caisse et équipement du pilote :

Les caisses à savon folklorique sont des véhicules à 4 roues, sans moteur. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction terrestre), la caisse étant placée sur une pente. La construction est laissée libre aux constructeurs, une note artistique est attribuée à la fin de la course.

La taille n'est pas limitée. Ni en longueur, ni en largeur, ni en hauteur, mais il est recommandé de ne pas exagérer cette dernière afin de maintenir la stabilité dans les virages. Notez que si votre choix est de respecter les règles de la Fédération Française, cela vous permettra également de participer à davantage de courses en dehors du CASCAS: L = 270 cm maxi, l = 150 cm maxi.

Le châssis peut être en bois ou en métal : S'il est en métal, des tubes carrés de 20\*20 mm sont amplement suffisants, attention aux soudures !.

La garde au sol est au choix du constructeur mais il faut prévoir cependant une hauteur de bas de caisse de 5 cm minimum pour le passage des dos d'âne et de 20 cm maximum pour des questions de stabilité, sauf si vous avez des grandes roues.

Les roues peuvent être équipées de pneus gonflables ou être réalisées en plastique dur. Roues de trans-palettes, roues de caddie, de brouette, de kart, de chariot type diable, de scooter... (éviter si possible les roues de vélo plus fragiles).

Direction des roues : Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central, etc.), actionné par les mains ou les pieds (sauf un tirer / pousser d'avant en arrière pour aller soit à droite, soit à gauche).

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum. Il est conseillé que ce soit sur les roues arrières.

Pour la caisse elle-même ainsi que son décor, nous laissons votre imagination faire son œuvre, en essayant bien sûr de faire du solide pour pouvoir participer à toutes les descentes. C'est dommage de casser lors des essais.

Il est cependant recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes, suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou en plastique).

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être solidement boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle assez solide d'une longueur d'environ 2 mètres, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde ou mousquetons, la résistance minimum doit être de 1000kg.

Le plancher doit obligatoirement être complet sous le pilote. Il ne doit pas être possible aux pieds de tomber sur le sol. Un contreplaqué d'une épaisseur d'environ 15 mm est largement suffisant.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) le plus bas possible pour améliorer la stabilité sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Un harnais est fortement conseillé. Il doit être fixé au châssis, à l'aide de boulons et adapté à la taille du pilote. Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure pour le pilote.

Et divers choses encore :

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. L'habitacle ne doit pas être fermé par des portes.

Pensez à avoir un emplacement pour fixer le numéro de course (format demi A4). Le numéro de course sera fourni par l'organisation. Il pourra être écrit, au préalable, en noir sur fond jaune, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

Si vous souhaitez agrémenter votre caisse de lumières etc ne pas alimenter avec une batterie à l'acide (interdit pour cause de sécurité en cas d'accident) privilégiez une batterie sèche ou des piles.

Au besoin on peut renforcer la sécurité du pilote à l'aide d'un arceau additionnel.

Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure du pilote.

Equipement du pilote :

Un casque qui doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire).

Le port des gants recouvrant entièrement les doigts, des chaussures fermées et des vêtements protégeant l'ensemble du corps sont obligatoires (pantalons longs et manches longues). Les pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites.

Les genouillères et coudières sont recommandées.

Déguisement recommandé pour le folklore !

**Note : Une couturière passionnée proposée par l'OJD peut vous aider à réaliser un beau costume si vous habitez dans la vallée du Thoré.**

*Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.*

Les catégories « Vitesse » et « Sport » :

Conception - Construction de la caisse et équipement du pilote :

***Tout ce qui a été dit pour les caisses folkloriques représente un équipement minimum. Mais nous sommes ici dans un contexte de caisse de vitesse, avec des normes de sécurité renforcées qui annulent et remplacent les autres normes décrites ci dessus.***

**Les caisses à savon de vitesse** sont des véhicules à 4 roues, sans moteur. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction terrestre), la caisse étant placée sur une pente.

Longueur maxi : 270 cm

Largeur maxi 150 cm

un châssis de voiture sans permis est autorisé pour la conception soit 180x140 cm

Le châssis peut être en bois ou en métal

Garde au sol : Prévoir une hauteur de bas de caisse de 5 cm minimum pour le passage des dos d'âne et de 20 cm maximum pour des questions de stabilité..

Les roues : Il est conseillé d'équiper les roues de pneus gonflables, plus confortables que les « pneus pleins » pour les véhicules ne disposant pas de systèmes de suspension.

Direction des roues : Tout système peut être accepté à condition d'être, actionné par un volant fermé de forme arrondie. Tout guidon, gouvernail ou autre moyen que l'imagination de chacun pourrait créer est interdit.

Veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum. Vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés. Par exemple la résistance à la traction et à l'usure anormale à cause de frottements dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Un système de freinage très efficace est obligatoire. Il sera vérifié consciencieusement lors du contrôle technique. Le système peut être réalisé par sabot direct sur pneus, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément au minimum sur les 2 roues arrière, ou mieux : Sur les 4 roues.

*Un dossier de construction peut vous être remis pour visualiser quelques techniques de direction et des systèmes de freinage...*

Pour la caisse elle-même ainsi que son décor, nous laissons votre imagination faire son œuvre, en essayant bien sûr de faire du solide pour pouvoir participer à toutes les descentes. C'est dommage de casser lors des essais.

Il est cependant indispensable que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes, suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou en plastique). Si la caisse est munie d'un pare-brise, la protection du bord du pare-brise doit être d'un diamètre supérieur à 4 mm.

Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie. Par exemple panneaux agglomérés, OSB...

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. L'habitacle ne doit pas être fermé par des portes.

Le plancher doit obligatoirement être complet sous le pilote. Il ne doit pas être possible aux pieds de tomber sur le sol. Une tôle ou un contreplaqué d'une épaisseur d'environ 15 mm est largement suffisant.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) le plus bas possible pour améliorer la stabilité sans aucune possibilité de démontage pendant la course.. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol. Si non un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être solidement boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle assez solide d'une longueur d'environ 2 mètres, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde ou mousquetons, la résistance minimum doit être de 1000kg.

Des lests sont autorisés. Ils doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage pendant le parcours. Cependant le poids de la caisse seule ne peut dépasser 130 kg et elle doit pouvoir être déplacée par deux personnes.

Si vous souhaitez agrémenter votre caisse de lumières etc ne pas alimenter avec une batterie à l'acide (interdit pour cause de sécurité en cas d'accident) privilégiez une batterie sèche ou des piles.

Pensez à avoir un emplacement pour fixer le numéro de course (format demi A4). Le numéro de course sera fourni par l'organisation. Il pourra être écrit, au préalable, en noir sur fond jaune, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

#### Harnais :

La position dans la caisse à savon doit être assise

Un harnais ou une ceinture type voiture est obligatoire. Il doit être fixé au châssis par 2 points d'ancrage au minimum, à l'aide de boulons ou de vis.

Il doit être adapté à la taille du pilote

Ce harnais ou ceinture doit passer par un point fixe, situé en arrière, entre 5 et 10 cm en dessous du niveau des épaules . Ce point de passage obligatoire doit maintenir le harnais à la largeur des épaules et éviter le glissement hors des épaules .

Si ce point est situé sur l'arceau, une barre de diamètre de 27 mm est vivement conseillée.

Le harnais ne doit pas permettre un déplacement des épaules de plus de 10cm.

Une ceinture ventrale est obligatoire.

Si le harnais est croisé à l'avant, il faut veiller à ce que cela se fasse sans danger pour le pilote (strangulation).

Les ceintures à enrouleurs sont tolérées.

La largeur des courroies ne peut être inférieure à 40 mm. Si la caisse est utilisée par plusieurs pilotes le harnais doit être réglable pour s'adapter à chacun d'eux.

Attention !: Si au cours d'une démonstration le harnais ou la ceinture n'est pas mis(e), Un commissaire de piste peut stopper l'équipage.

#### Arceau :

S'assurer que la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer en cas de retournement et que le pilote fixé à son siège soit protégé. Au besoin on doit renforcer la structure à l'aide d'un arceau additionnel. Cette protection métallique rigide passe 10 cm au dessus de la tête du pilote.

Le tube d'acier qui est utilisé doit être d'une seule pièce. Il doit être réalisé avec du tube acier de diamètre intérieur-extérieur de 20/27 mm au minimum. (tube de chauffage par exemple).

Le raccordement des contreforts de l'arceau doivent être soudés ou boulonnés à celui-ci, sans le percer (patte de fixation soudée)

La fixation de l'arceau sur le châssis de la caisse, ne doit pas diminuer la résistance de la protection.

Attention :

Les tubes en aluminium et en cuivre et leurs dérivés sont interdits. Même s'il est impossible lors du contrôle technique de vérifier l'épaisseur du tube d'acier utilisé, en cas d'accident, le non-respect des normes indiquées ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur mais seulement celle du pilote et/ou de son responsable légal.

Si des barres sont utilisées pour la poussée elles doivent être fixées à l'arceau et ne doivent pas dépasser la largeur de la caisse et doivent être bouchées à leurs extrémités.

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement seront autorisées dans les catégories « Vitesse » et « Sport », les caisses non conformes ou les pilotes ayant un équipement insuffisant ne participeront pas à la descente.

#### Équipement du pilote pour les caisses de Vitesse et Sport:

Un casque qui doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire). Le casque intégral de moto est vivement conseillé

Des gants recouvrant entièrement les doigts. Les gants de cyclistes et de laine sont interdits (les doigts doivent être protégés),

Des chaussures solides et fermées et des vêtements de grosse toile protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues).

L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

Les genouillères et coudières sont recommandées.

*Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.*

**Les commissaires techniques validés par le comité de course sont les seuls habilités à autoriser la participation d'une caisse à savon.**